



Transfert de l'établissement principal à l'intérieur de la circonscription de Rennes

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

Cette formalité entraîne l'attribution par l'Insee d'un nouveau : [<<<SIRET >>>](#)

Dans tous les cas

- ✓ [<<<Imprimé P2>>>](#) rempli et signé en original sur les 3 feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : [<<<www.cfenet.fr>>>](http://www.cfenet.fr)**
- ✓ Extrait **K Bis original** ou copie
- ✓ Pouvoir signé en original s'il y a lieu

Si l'activité est réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité au nom du représentant légal **ou** requête de **+ 27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si transfert pur

- ✓ Justificatif de la jouissance du local où se situe le nouvel établissement, par tous moyens au nom du déclarant

Si cession droit au bail ou achat de licence IV ou achat de clientèle ou par donation

- ✓ Copie de l'acte

Si acquisition du fonds de commerce par achat, licitation, attribution par voie de partage ou par prise en location gérance

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Attestation de parution du journal d'annonces légales, ou copie de celui-ci (pour location gérance)

Si acquisition du fonds en liquidation judiciaire

- ✓ Copie du jugement ou de l'acte

Tarifs pour transfert sur une nouvelle adresse ou sur un établissement déjà inscrit au greffe de Rennes

Coût en cas de transfert pur ou par cession de droit au bail ou achat de clientèle ou achat licence IV

- ✓ Chèque de **102.16 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Coût en cas de transfert par achat de fonds, licitation, attribution par voie de partage ou par voie de donation ou achat de fonds par liquidation judiciaire

- ✓ Chèque de **128.77 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Coût en cas de transfert par prise en location gérance

- ✓ Chèque de **104.21 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si l'entreprise a des établissements secondaires en dehors du ressort du Tribunal de Commerce de Rennes

- ✓ Chèque de **9.33 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes **X** par le nombre de Greffes Hors ressort concernés par ces établissements secondaires
- ✓ Chèque de **27.99 €** à l'ordre de chaque Greffe du Tribunal de Commerce dont dépendent les établissements secondaires

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE A PARTIR DE LA DATE D'EFFET